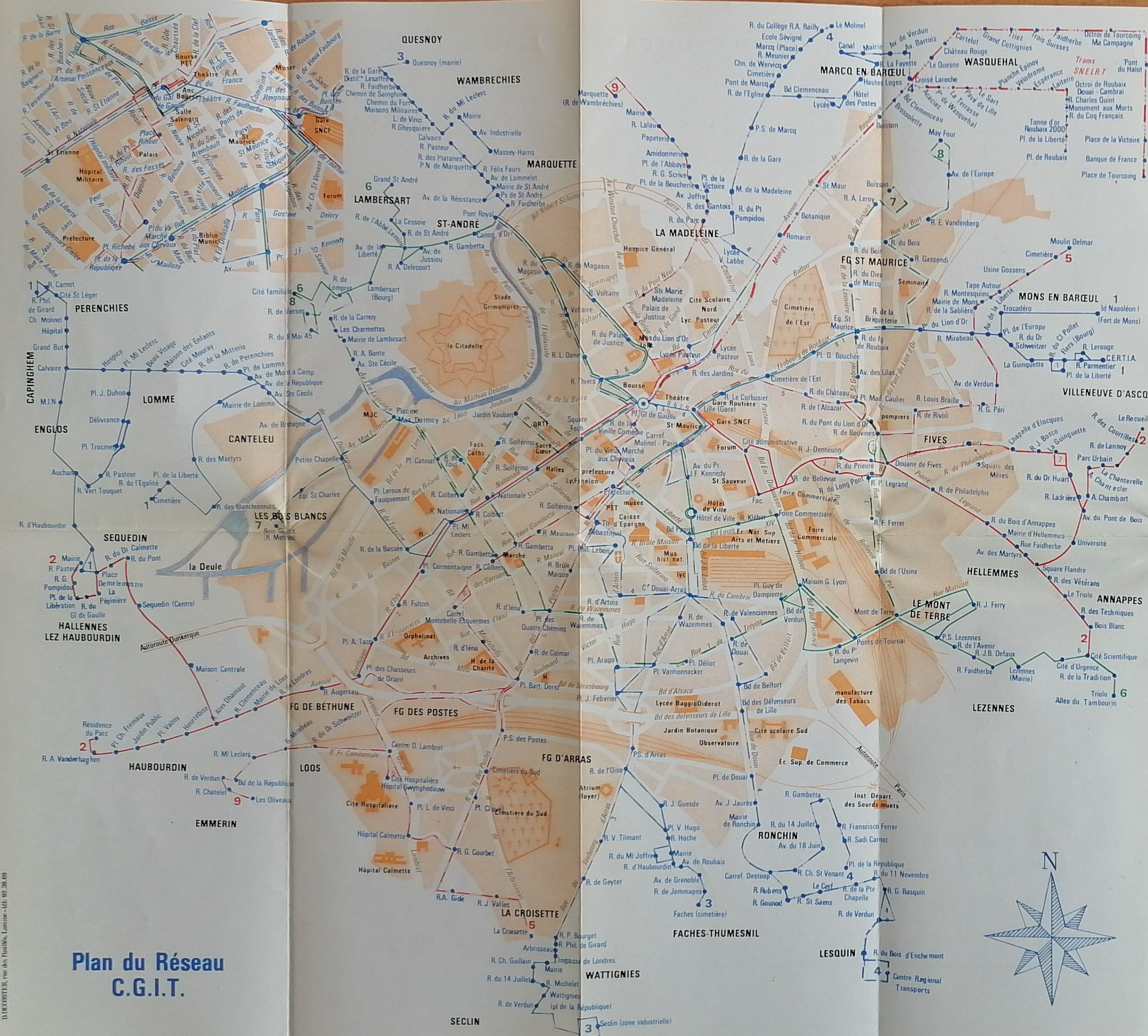
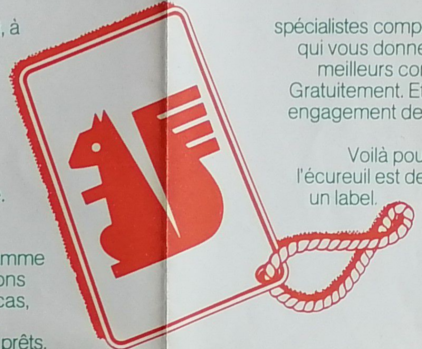


Plan du Réseau C.G.I.T.

Pourquoi tant d'épargnants choisissent-ils ce label ?

Aujourd'hui, à Lille comme partout ailleurs, l'écureuil est devenu un label.
Là où est l'écureuil, vous bénéficiez d'un service de qualité.
Là où est l'écureuil, vous disposez d'une gamme étendue de solutions adaptées à votre cas, qu'il s'agisse de placements ou de prêts.
Là où est l'écureuil, vous rencontrez des spécialistes compétents qui vous donnent les meilleurs conseils. Gratuitement. Et sans engagement de votre part.
Voilà pourquoi l'écureuil est devenu un label.



LA CAISSE D'EPARGNE DE LILLE.
Entrez, là où est l'écureuil.
26 BUREAUX ouverts même le samedi

CIRCUITS DE SOIRÉE

Ne fonctionnent que le vendredi

CIRCUIT N° 11

De LILLE (Gare) à LOMME (place du Maréchal-Leclerc).

Itinéraire, arrêts, sectionnement, identiques au tronçon correspondant de la ligne N° 1.

Départs Gare : 22 h 45 et 23 h 40.

CIRCUIT N° 12

De LILLE (Gare) à HAUBOURDIN (place Frémaux).
Itinéraire, arrêts, sectionnement, identiques au tronçon correspondant de la ligne N° 2.

Départs Gare : 22 h 45 et 23 h 40.

CIRCUIT N° 13

De la place du Général-de-Gaulle au P.I. de Douai.

Départs place du Général-de-Gaulle : 22 h 45 et 23 h 38 (1).

CIRCUIT N° 14

De la place du Général-de-Gaulle à HELLEMMES et MONS-EN-BARŒUL.

Départs place du Général-de-Gaulle : 22 h 45 et 23 h 38 (1).

(1) Pour le détail de l'itinéraire, des arrêts et du sectionnement, s'adresser au chauffeur-receveur.

OBJETS PERDUS

Adressez-vous, muni d'une pièce d'identité, au Bureau des Objets Trouvés de la C.G.I.T., 2, rue Auber à LILLE.

ACCIDENTS

Les chauffeurs doivent répondre des accidents de personnes devant les Tribunaux.

Aidez-les en leur apportant votre témoignage.

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 27 SEPTEMBRE 1963 SUR LA POLICE DES TRANSPORTS EN COMMUN

ARTICLE 1er. — Toute personne qui monte sur un véhicule des Compagnies de tramways électriques ou d'autobus annexés ou substitués (assimilés aux tramways par la législation administrative) du département du Nord, est tenue d'acquitter le prix de sa place soit en numéraire, soit en faisant oblitérer son titre de transport dès que l'agent de perception se présente, et, en tout cas, si ce dernier ne s'est pas encore présenté, avant de descendre de voiture.

ARTICLE 2. — Lorsque la perception des places est effectuée par un chauffeur-receveur, par un receveur ou par un dispositif automatique placé à l'entrée des voyageurs, ceux-ci doivent acquitter leur place dès leur montée avant de pénétrer au-delà de l'agent ou du dispositif de perception à l'intérieur du véhicule.

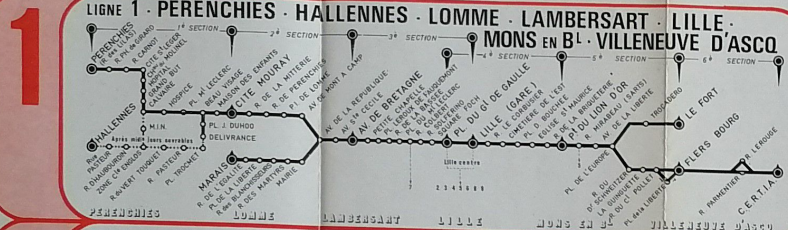
A cette fin, au moment où il pénètre dans la voiture par l'accès prévu à cet effet, le voyageur doit :

— Soit présenter au receveur ou au chauffeur-receveur son titre de parcours à vérifier ou à oblitérer, ou le montant du prix de sa place, le receveur ou le chauffeur-receveur n'étant, en aucun cas, tenu de faire l'appoint ;

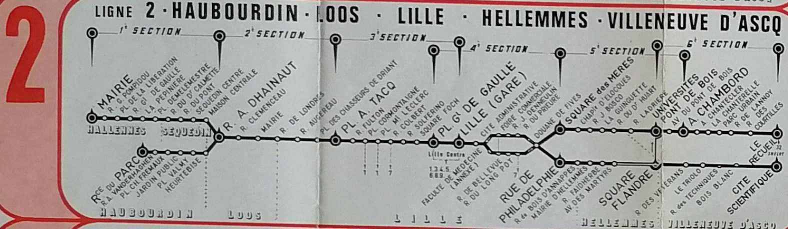
— Soit, lorsque la voiture comporte un appareil oblitérateur automatique, introduire lui-même dans cet appareil le titre de transport prévu à cet effet et correspondant au parcours à effectuer, en se conformant aux indications données par la Compagnie exploitante.

ARTICLE 7. — Les voyageurs sont tenus de veiller à leur propre sécurité et de ne commettre aucune action, maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements pour éviter tout déséquilibre, se tenir aux poignées, rampes, barres d'accès ou d'appui et tendre les barres ou chaînes de sécurité lorsqu'ils se trouvent à proximité.

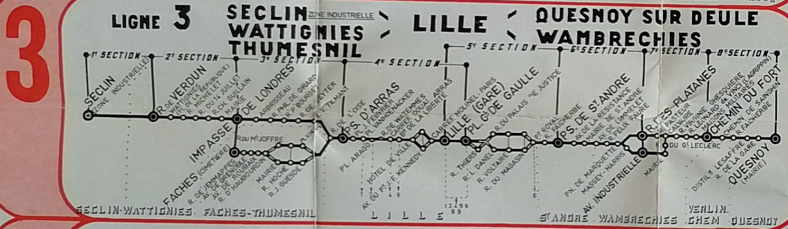
1



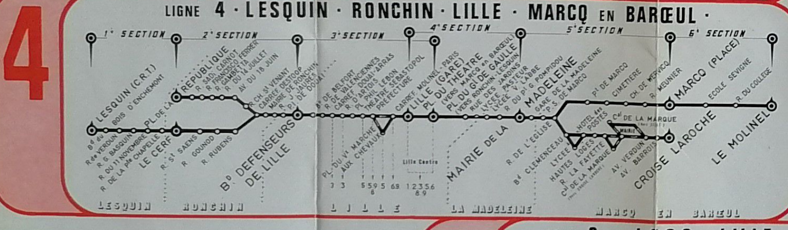
2



3

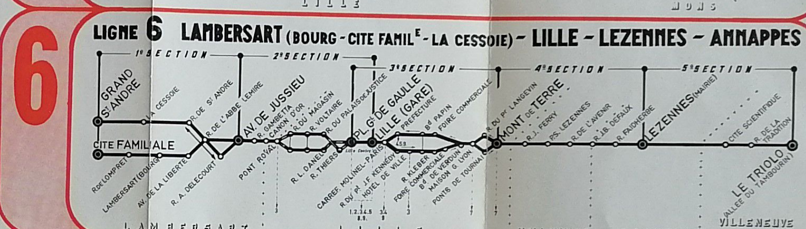


4

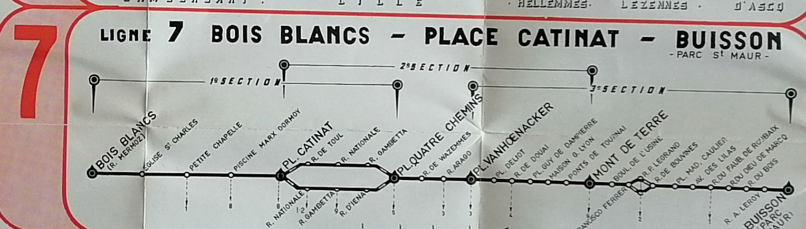




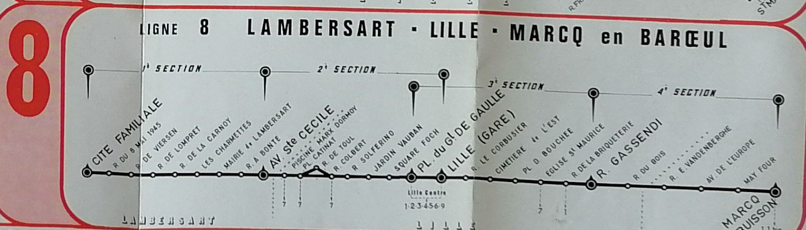
5



6



7



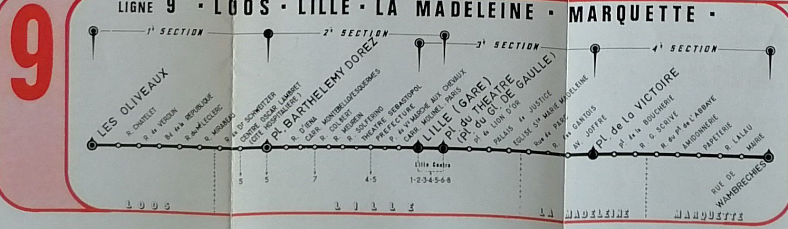
8

ÉTUDIANTS

Les tarifs dont bénéficient ceux d'entre vous inscrits à Villeneuve d'Ascq ne sont valables que sur des lignes et des itinéraires déterminés.

Renseignez-vous

9



Pour vos TRANSPORTS de GROUPES

Consultez-nous

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE TRANSPORTS

2, Rue Auber à LILLE

Boîte Postale N° 7 59003 LILLE CEDEX

Téléphone : 93.92.83

PLAN DU RESEAU TARIFS SECTIONNEMENT



Ce Plan vous est offert par la CAISSE D'ÉPARGNE (là où est l'écureuil) *et la* C.G.I.T.

Décembre 1976

TARIFS

(Susceptibles de variations)

TARIF DE DETAIL

1 section 1,80 F — 2 sections 2,40 F — 3 sections 3,00 F — 4 sections et plus 3,50 F (1).

Il est appliqué aux voyageurs qui montent en voiture sans ticket et qui ne désirent pas acheter ou utiliser une carte de voyages.

C'est le plus élevé de nos tarifs.

TARIF GENERAL

Prix moins élevé que le précédent. Carte de voyages de 20 cases vendue 10,00 F par les chauffeurs-receveurs dans les autobus (1).

Elle permet de faire n'importe quel parcours à raison de 2 cases pour 1 section, 3 cases pour 2 sections, 4 cases pour 3 sections, 5 cases pour 4 sections et plus.

TARIF REDUIT DES USAGERS REGULIERS ET SCOLAIRES

C'est le plus avantageux de nos tarifs. Il intéresse les personnes effectuant régulièrement le même parcours ou des parcours correspondant à un même sectionnement.

Les planches de tickets sont vendues exclusivement chez nos dépositaires. Elles contiennent, chacune, 5 tickets valables pour deux voyages.

La planche de tickets de 1 section est vendue 9,20 F, de 2 sections 12,30 F, de 3 sections 15,70 F, de 4 sections et plus 18,40 F (1).

TRANSPORT GRATUIT DES PERSONNES AGEES

de plus de 65 ans, domiciliées sur le territoire de la CUDL. Se renseigner auprès de la Mairie du lieu de résidence.

Admission :

En semaine : de 9 h à 17 h - après 20 h.

Samedi, dimanche et jours fériés : sans restriction.

(1) Tarifs en vigueur au 1er juin 1976.